



DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N°24-183

SERVICE : DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

OBJET : Mission de contrôle technique pour l'implantation du siège administratif de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse dans l'immeuble Kennedy à Bourg-en-Bresse

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par la délégation ;

VU l'arrêté n° 20-06 du 31 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président au 1^{er} Vice-Président, Monsieur Bernard BIENVENU, dans les domaines des Services aux Communes et de la Déconcentration, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et, le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision du même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

CONSIDERANT le recours à une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables en raison de la valeur estimée du besoin conformément à l'article R2122-8 du Code de la commande publique pour la mission de contrôle technique pour l'implantation du siège administratif de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse dans l'immeuble Kennedy à Bourg-en-Bresse ;

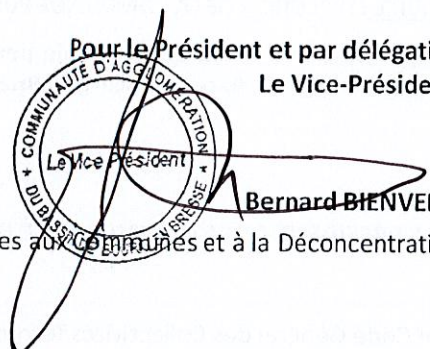
CONSIDERANT l'offre de la société BUREAU VERITAS CONSTRUCTION SASU (01440 Viriat) ;

DECIDE

D'ATTRIBUER le marché ayant trait à la mission de contrôle technique pour l'implantation du siège administratif de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse dans l'immeuble Kennedy à Bourg-en-Bresse à la société BUREAU VERITAS CONSTRUCTION SASU (01440 Viriat) pour un montant de 24 127,00 € HT.

Monsieur Le Directeur Général des services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 20 août 2024.

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président,

Bernard BIEVENNU
Délégué aux Services aux Communes et à la Déconcentration